



Lieu public privé...

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 9 décembre 2007

Comment pourra-t-on observer que la loi n'est pas respectée dans un lieu public fréquenté par des fumeurs seulement ?

Réponse :

Les fumeurs ne représentent que 20% de la population. Si le lieu est ouvert au public, il y a 8 chance sur 10 pour qu'un citoyen soit donc confronté au tabagisme passif et demande la mise en conformité di lieu